

**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL  
Du Mardi 22 mars 2022**

Date de la convocation : 15/03/2022

Date d'affichage : 15/03/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux mars deux mil vingt deux, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis à la salle Concillon de Balbigny sous la présidence de Monsieur DUPIN Gilles, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 15/03/2021.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M DUPIN Gilles - Mme DUFOUR Françoise – M VOLLE Jean Marc- M DUCROUX Loïc – M PADET René – M BOULOGNE Jérôme - Mme TRIOMPHE Christine – Mme PERRIN Cécile - Mme CHABANNE Christelle - M LAMURE Christophe – Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette – M CHOMAT Pascal –M YENIL Etienne - M PONCET Marc - MME PALMIER Catherine - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina - Mme COLOMB Florence

**Pouvoirs déposés :**

Mme VERPY Evelyne donne pouvoir à M BOULOGNE Jérôme

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M PADET René

➤ *Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28/02/2022*

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité après y avoir porté les remarques de Monsieur René PADET et de Madame Marie Claude CARTON

➤ *Approbation des déclarations d'intention d'aliéner*

<i>N° d'ordre</i>	<i>Date Dépôt</i>	<i>demandeur (Notaire) Nom et adresse</i>	<i>N° Parcelle</i>	<i>Surface en m<sup>2</sup></i>	<i>Vendeur</i>	<i>acquéreur Nom et adresse</i>	<i>Avis du Maire sur DPU</i>	<i>Adresse</i>
2022-05	14/02/2022	Me VIRICEL Nathalie 120 RUE DE SAINT ETIENNE BP 17 425610 BALBIGNY	C 3932, 2798	548	MARJOLET Eric 3 RUE DE LA BOATERIE 42110 FEURS	PARDON Mickael CHEMIN DU CRET FIGUET 42110 FEURS	NON	RUE HENRI BERNARD

2022-06	03/03/2022	Me VIRICEL Nathalie 120 RUE DE SAINT ETIENNE BP 17 425610 BALBIGNY	AO 40, AO 41	4397	ROCHET Roger 9 RUE DU PORT 42510 BALBIGNY	M.et Mme GONZALES- MANZANO Quentin et MONCELON Charlotte 74 ALLEE DE LA PONTCHONNIE RE 69210 L'ARBRESLE	NON	9 RUE DU PORT
2022-07	03/03/2022	Me VIRICEL Nathalie 120 RUE DE SAINT ETIENNE BP 17 425610 BALBIGNY	AB 10	1378	JACQUEMARD Loic 37 RUE DE ROANNE 42510 BALBIGNY	BESSON Delphine 37 RUE DE ROANNE 42510 BALBIGNY	NON	37 RUE DE ROANNE
2022-08	11/03/2022	Me CHARTIER Jean-Philippe 39 ROUTE NATIONALE 7 69210 LENTILLY	AN 100	128	PB INVEST SCI 352 ALLEE DE LA CLE DES CHAMPS 42510 BALBIGNY	LYONNET JEREMIE CHEMIN DE LACHAT 42510 BALBIGNY	NON	3 RUE PASTEUR
2022-09	18/03/2022	Me LAFFAY MARION 13BIS AVENUE JEAN JAURES 42110 FEURS	AA1	1065	CHARPINET Michèle veuve FAYE 42 RUE DE VERDUN LES JARDINS DU CHANTILLY ALLEE D 42110 FEURS	COTE Jean / BRETTE Jeannine 171 CHEMIN DE BIESSE 42122 SAINT MARCEL DE FELINES	NON	12 RUE CLAUDE PILAUD
2022-10	18/03/2022	ETUDE WARGNY KATZ Me CHAMPEAUX Samuel 9 AVENUE MATIGNON 75008 PARIS	AC 17, AC 18	36712	JONINON Pierre Marie 364 RUE DE THUINON 42510 BALBIGNY	SCI SURDESOIE 374 ROUTE DE CHIRASSIMONT 42470 FOURNEAUX	NON	CHANLAT

➤ *Information sur une décision du maire portant la cession d'un véhicule*

Considérant que la ville de BALBIGNY a souhaité céder un véhicule de type kangoo. Cette cession a avant tout été proposée au personnel de la ville au prix de 1 500 €.

Considérant que deux agents se sont positionnés sur l'acquisition. Il a été procédé à un tirage au sort.

M. le Maire a décidé de céder le véhicule à Monsieur DALLERY Sébastien domicilié rue des écoles au Coteau, conjoint de Mme Adeline RENAUD, employée municipale, pour un montant de 1 500 €.

❖ *DOSSIERS DONNANT LIEU A DEBAT*

## A. FINANCES

### 1. Compte de gestion 2021 de la ZA du Levant

M. le Maire expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

Ce compte de gestion doit être le reflet du compte administratif de la collectivité.

Il a été transmis aux services pour vérification.

La conformité du compte administratif avec le compte de gestion a été vérifiée.

Pour ce qui est du budget ZAC du Levant, tous les chiffres sont à 0. Ce budget n'est pas clôturé pour le moment car il faudrait épurer le déficit d'investissement et à ce jour, la commune ne peut pas le prévoir.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
Fonctionnement	0	0	0	0	0
Investissement	0	0	0	- 389 046,54	- 389 046,54
<b>TOTAL</b>	0	0	0	- 389 046,54	- 389 046,54

Ce compte de gestion fait apparaître un déficit, aucun budget et aucun compte administratif ne sont présentés car ce budget n'est plus utilisé. Le projet était de créer un lotissement sur 11 hectares de 285 maisons autour du rond point du collège. La commune a acquis une parcelle de 3 ha et réalisé des études ce qui a engendré ces dépenses. A ce jour, cette parcelle est en zone agricole au PLU, et constitue une réserve foncière. La commune en est toujours propriétaire. Il sera demandé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion

*Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion par 22 voix pour et 1 voix contre*

Ont signé au registre tous les membres présents.

### 2. Compte de gestion 2021 du budget communal

M. le Maire expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

Ce compte de gestion doit être le reflet de notre compte administratif.

Il a été transmis aux services pour vérification.

La conformité du compte administratif avec le compte de gestion a été vérifiée.

Le compte de gestion du budget communal fait ressortir un résultat pour l'exercice de 408 697,64 € en section de fonctionnement et de 74 586,11 € en section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N
Fonctionnement	2 134 248,91 €	2 542 946,65 €	408 697,74 €
Investissement	1 164 513,74 €	1 239 099,85 €	74 586,11 €
<b>TOTAL</b>	3 298 762,65 €	3 782 046,50 €	483 283,85 €

*Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion par 18 voix pour et 5 voix contre*

Ont signé au registre tous les membres présents.

### 3. Compte de gestion 2021 du budget Eau et Assainissement

M. le Maire expose :

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité.

Ce compte de gestion doit être le reflet de notre compte administratif.

Il a été transmis aux services pour vérification.

La conformité du compte administratif avec le compte de gestion a été vérifiée.

Le compte de gestion du budget communal fait ressortir un résultat pour l'exercice de 164 016,60 € en section de fonctionnement et de - 367 776,67 € en section d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N
Fonctionnement	196 467,96 €	360 484,56 €	164 016,60 €
Investissement	523 867,43 €	156 090,76 €	- 367 776,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>720 335,39 €</b>	<b>516 575,32 €</b>	<b>- 203 760,07 €</b>

Monsieur CELEN demande des précisions sur les recettes de fonctionnement, il est précisé que la principale recette provient des ventes d'eau et qu'elles peuvent varier d'une année à l'autre

***Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le compte de gestion à l'unanimité***

Ont signé au registre tous les membres présents.

### 4. Compte administratif 2021 du budget communal

M. le Maire expose :

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

M. le Maire propose à M. POINAS de présenter les chiffres et quitte la salle

Monsieur BOULOGNE, préside l'assemblée pour la présentation des résultats du compte administratif du budget de la commune et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion proposé par le trésorier.

Il fait ressortir les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
Fonctionnement	2 134 932,61 €	2 543 630,25 €	408 697,64 €	330 988,94 €	<b>739 686,58 €</b>
Investissement	1 164 513,74 €	1 239 099,85 €	74 586,11 €	- 61 534,97 €	<b>13 051,14 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 299 446,35 €</b>	<b>3 782 730,10 €</b>	<b>483 283,75 €</b>	<b>269 453,97 €</b>	<b>752 737,72 €</b>

La balance de clôture a été transmise à tous les membres du Conseil Municipal

Il a été présenté un détail complet à la commission finances réunie le jeudi 10 mars dernier.

Malgré toutes les incertitudes liées à la pandémie, le budget communal présente un résultat de fonctionnement supérieur qu'en 2020 et 2019. Ceci s'explique en partie par une augmentation des recettes. Les dépenses relatives aux manifestations, animations et autres subventions n'ont pas toujours été effectuées, permettant ainsi une amélioration de la capacité d'autofinancement nette.

***Le conseil municipal approuve par 19 voix pour et 3 voix contre, le compte administratif 2021 de la commune.***

Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré au moment du vote.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

## 5. Compte administratif 2021 du budget Eau et Assainissement

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées.

M. POINAS présente les chiffres

M. BOULOGNE, préside l'assemblée pour la présentation des résultats du compte administratif du budget de l'eau et indique qu'ils sont identiques à ceux du compte de gestion.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion proposé par le trésorier.

Il fait ressortir les résultats suivants sur le budget de l'eau :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT N	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT GENERAL
Fonctionnement	196 467,96 €	360 484,56 €	164 016,60 €	254 394,30 €	<b>418 410,90 €</b>
Investissement	523 867,43 €	156 090,76 €	- 367 776,67 €	525 595,79 €	<b>157 819,12 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>720 335,39 €</b>	<b>516 575,32 €</b>	<b>- 203 760,07 €</b>	<b>779 990,09 €</b>	<b>576 230,02 €</b>

La balance de clôture a été transmise à tous les membres du Conseil Municipal

Il a été présenté un détail complet à la commission finances réunie le jeudi 10 mars dernier.

Le coût des travaux de construction du nouveau château d'eau et la mise en séparatif a été entièrement absorbé.

Le budget fonctionnement dégage un résultat très satisfaisant lié à d'importante vente d'eau.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité*, le compte administratif 2021 du budget de l'eau. Monsieur le Maire, conformément à la réglementation, s'est retiré au moment du vote.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## 6. Affectation du résultat du budget communal de l'exercice 2021

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée.

M. le Maire expose :

Il s'agit du résultat de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Le résultat d'investissement est affecté automatique en investissement sur le budget N+1

Le résultat de fonctionnement peut être affecté en fonctionnement ou/et en investissement. La part affectée en investissement est libre mais doit couvrir à minima le besoin de financement.

Il est proposé d'affecter les résultats 2021 du budget communal de la façon suivante :

	<b>RESULTAT GENERAL</b>	<b>AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (autofinancement)</b>
Fonctionnement	739 686,58 €	339 686,58 €	400 000,00 €
Investissement	13 051,14 €		13 051,14 €
<b>TOTAL</b>	<b>752 737,72 €</b>	<b>339 686,58 €</b>	<b>413 051,14 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour et 5 voix contre* approuve l'affectation du résultat telle que présentée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## **7. Affectation du résultat du budget eau et assainissement de l'exercice 2021**

M. le Maire expose :

Il s'agit du résultat de l'exercice auquel on ajoute celui de l'exercice précédent pour obtenir le résultat global ou cumulé.

Le résultat d'investissement est affecté automatique en investissement sur le budget N+1

Le résultat de fonctionnement peut être affecté en fonctionnement ou/et en investissement. La part affectée en investissement est libre mais doit couvrir à minima le besoin de financement.

Il est proposé d'affecter les résultats 2021 du budget communal de la façon suivante :

	<b>RESULTAT GENERAL</b>	<b>AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT</b>	<b>AFFECTATION EN INVESTISSEMENT (autofinancement)</b>
Fonctionnement	418 410,90 €	268 410,90 €	150 000,00 €
Investissement	157 819,12 €		157 819,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>576 230,02 €</b>	<b>268 410,90 €</b>	<b>307 819,12 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité* approuve l'affectation du résultat telle que présentée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## **8. Taux des contributions directes**

M. le Maire expose :

Suite à la réforme de la fiscalité locale, la commune n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation ni pour les résidences principales (qui est supprimée), ni pour les résidences secondaires (c'est toujours le taux de 2019 qui s'applique).

Le montant des bases a été transmis par les services fiscaux le 17 mars, ils sont indiqués aux membres de l'assemblée.

M. le Maire propose de ne pas augmenter ou diminuer les taux de la taxe foncière sur le bâti et le taux de la taxe foncière sur le non bâti.

Il est rappelé que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 29.45 %

Et que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 31.48 %

*Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 19 voix pour et 4 voix contre, d'appliquer les taux suivants :*

→ taxe d'habitation sur résidences secondaires : 9.26 %

→ taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.45 %  
 → taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.48 %

Ont signé au registre tous les membres présents.

## 9. Subventions 2022 du budget communal

M. PADET expose :

Les associations ont été contactées en fin d'année 2021 pour qu'elles fassent leur demande de subvention pour 2022 via le cerfa obligatoire. Début février 2022, la commission vie associative s'est réunie pour faire des propositions.

Il est rappelé qu'en raison de la crise sanitaire beaucoup d'associations n'ont rien pu programmer sur 2020 et 2021. Il a été privilégié d'aider financièrement les associations qui ont du personnel (MJC, Tennis, école de musique et basket) et qui ont fait des demandes. Une enveloppe exceptionnelle de 10 000 € a été prévue pour aider les associations à la reprise après la crise sanitaire.

Plusieurs critères établis comme des outils d'aide à la décision, ont été identifiés, chiffrés et discutés en commission finances, à savoir :

- Nombre et nature des adhérents ou participants
- Masse salariale
- Nombre de bénévoles
- Patrimoine
- Activités proposées et la répercutions sur l'ensemble de la commune
- Projets à venir

Monsieur René PADET propose au conseil municipal d'adopter le tableau suivant des subventions :

Association	Subvention 2021	Montant de la demande	Proposition en 2022
Ecole Musique et Danse	26x95 = 2470€ + piano	2 470,00 €	2 600,00 €
Groupe d'Histoire et d'Archéologie	50,00 €	290,00 €	300,00 €
Tennis club	800 €	1 200 €	1 000,00 €
A.S Finerbal	mis à 0 diposition d'un entraineur	2 000,00 €	1 000,00 €
M.J.C Balbigny	4 000,00 €	4 500,00 €	4 000,00 €

Jeunesse cycliste du Forez	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Comité des fêtes	€ -	5 000,00 €	2 000,00 €
Amicale Laique Basket		2 000,00 €	1 000,00 €
Amicale donneurs de sang bénévoles	€ -	407,00 €	400,00 €
Assoc sportive collège	3 x 40	350 €	40 x 3 = 120,00 €
Santa l'art		500,00 €	200,00 €
Sou des écoles Laïques	198 x 5,80 1148,40	1500€	186 x 6€ = 1 116,00 €
Vélo Club Feurs Balbigny	€ -	1 250,00 €	1 250,00 €
APEL St Joseph	63 x 5,8 = 365,40	324,80 €	56x 6 = 336,00 €
Foyer socio éducatif - Collège M. de Montaigne	158 x 2.9€ = 458,20		160 x 3 = 480,00 €
SSIAD		pas chiffré	500,00 €

En outre il est proposé de verser une subvention de 3500 € au CCAS de Balbigny

M. PADET propose de porter la subvention du CCAS à 5 000 € afin d'avoir les fonds nécessaires à l'accueil des réfugiés Ukrainiens.

Mme PALMIER souligne que seules 15 associations ont demandé des subventions et pense que la lourdeur du document CERFA est un frein pour les associations.

M. PADET précise que malgré l'obligation d'utiliser ce document, certaines associations ont transmis l'ensemble des documents demandé et que leur demande a été accepté.

M. CELEN demande des précisions au sujet de la subvention accordée au SSIAD.



Mme DUFOUR précise qu'il s'agit d'une aide accordée pour les activités organisées par le SSIAD.

M. NAULIN fait part de son inquiétude au sujet de l'équilibre des associations et plus particulièrement de celle qui emploient des éducateurs.

Mme PALMIER informe de son désaccord au sujet des notations par critères des associations.

M. PADET explique qu'il s'agit d'une première expérience et que les critères et leur évaluation seront débattus et travaillés en commission.

M. BOULOGNE précise que ce principe est nécessaire pour prouver que l'équité est garantie.

**Le conseil municipal avec 18 voix pour, 1 voix contre, 4 élus, faisant partie de bureaux d'associations, n'ont pas souhaité prendre part au vote** du tableau des subventions et participations 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## 10. Budget Primitif 2022 de la commune

Monsieur POINAS présente le budget primitif 2022 tel que proposé par la commission finances. Il est rappelé que notre commune fait de réels efforts d'investissement et que les agents techniques de part leur capacité réalisent aussi beaucoup de travaux en régie. Par rapport à la présentation faite en commission finances, il est à noter quelques modifications, du fait des derniers chiffres connus ce jour sur les dotations d'Etat. Les investissements seront présentés aussi par opérations pour plus de compréhension mais votés aux chapitres.

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	637 950,00		712 450,00	712 450,00	712 450,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	975 000,00		1 050 000,00	1 050 000,00	1 050 000,00
014	Atténuations de produits	345 260,00		186 503,00	186 503,00	186 503,00
65	Autres charges de gestion courante	292 866,00		273 866,00	273 866,00	273 866,00
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>2 251 076,00</b>		<b>2 222 819,00</b>	<b>2 222 819,00</b>	<b>2 222 819,00</b>
66	Charges financières	19 400,00		22 400,00	22 400,00	22 400,00
67	Charges exceptionnelles	10 750,00		10 500,00	10 500,00	10 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	1 500,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00
022	Dépenses imprévues	53 520,00		51 609,58	51 609,58	51 609,58
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>2 336 246,00</b>		<b>2 308 828,58</b>	<b>2 308 828,58</b>	<b>2 308 828,58</b>
023	Virement à la section d'investissement	548 391,30		460 000,00	460 000,00	460 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	87 819,64		90 000,00	90 000,00	90 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>636 210,94</b>		<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>	<b>550 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 972 456,94</b>		<b>2 858 828,58</b>	<b>2 858 828,58</b>	<b>2 858 828,58</b>
						+
	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					=
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>2 858 828,58</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges	50 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes...	115 450,00		121 450,00	121 450,00	121 450,00
73	Impôts et taxes	1 736 111,00		1 622 572,00	1 622 572,00	1 622 572,00
74	Dotations et participations	499 973,00		493 712,00	493 712,00	493 712,00
75	Autres produits de gestion courante	99 520,00		96 000,00	96 000,00	96 000,00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>2 501 054,00</b>		<b>2 373 734,00</b>	<b>2 373 734,00</b>	<b>2 373 734,00</b>
76	Produits financiers	6,00		100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	3 600,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>2 504 660,00</b>		<b>2 377 334,00</b>	<b>2 377 334,00</b>	<b>2 377 334,00</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	136 808,00		141 808,00	141 808,00	141 808,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>136 808,00</b>		<b>141 808,00</b>	<b>141 808,00</b>	<b>141 808,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 641 468,00</b>		<b>2 519 142,00</b>	<b>2 519 142,00</b>	<b>2 519 142,00</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>339 686,58</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 858 828,58</b>

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stock					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 059,25	4 182,90	3 000,00	3 000,00	7 182,90
204	Subventions d'équipement versées	100 711,56	11 746,00	50 229,00	50 229,00	61 975,00
21	Immobilisations corporelles	2 008 071,14	1 152 089,67	510 642,22	510 642,22	1 662 731,89
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	933 643,01	14 678,00	208 548,35	208 548,35	223 426,35
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 059 784,96</b>	<b>1 182 896,57</b>	<b>772 419,57</b>	<b>772 419,57</b>	<b>1 955 316,14</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	410 075,00		370 684,00	370 684,00	370 684,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	2 000,00				
020	Dépenses imprévues	15 160,28		30 000,00	30 000,00	30 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>437 235,28</b>		<b>400 684,00</b>	<b>400 684,00</b>	<b>400 684,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 497 020,24</b>	<b>1 182 896,57</b>	<b>1 173 103,57</b>	<b>1 173 103,57</b>	<b>2 356 000,14</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	136 808,00		141 808,00	141 808,00	141 808,00
041	Opérations patrimoniales	33 093,70		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>169 901,70</b>		<b>1 741 808,00</b>	<b>1 741 808,00</b>	<b>1 741 808,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 666 921,94</b>	<b>1 182 896,57</b>	<b>2 914 911,57</b>	<b>2 914 911,57</b>	<b>4 097 808,14</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>+</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 097 808,14</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	1 083 619,00	835 757,00	350 000,00	350 000,00	1 185 757,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 508 715,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipements versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
<b>Total des recettes d'équipement</b>		2 590 334,00	835 757,00	350 000,00	350 000,00	1 185 757,00
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	123 000,00		165 000,00	165 000,00	165 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	175 988,27		400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Compte de liaison affectation à ...					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	168 650,00		183 000,00	183 000,00	183 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		468 818,27		749 000,00	749 000,00	749 000,00
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		3 059 152,27	835 757,00	1 099 000,00	1 099 000,00	1 934 757,00
021	virement de la section de fonctionnement	548 391,30		460 000,00	460 000,00	460 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	87 819,64		90 000,00	90 000,00	90 000,00
041	Opérations patrimoniales	33 093,70		1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		669 304,64		2 150 000,00	2 150 000,00	2 150 000,00
<b>Total</b>		3 728 456,91	835 757,00	3 249 000,00	3 249 000,00	4 084 757,00
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					13 051,14	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					4 097 808,14	=

**Le Conseil Municipal, par 5 voix contre et 18 voix pour, approuve ce budget :**

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

### 11. Budget Primitif 2022 de l'eau et l'assainissement

Monsieur POINAS présente le budget primitif 2022 tel que proposé par la commission finances. Il est rappelé que notre commune fait de réels efforts d'investissement et que les agents techniques de part leur capacité réalisent aussi beaucoup de travaux en régie. Par rapport à la présentation faite en commission finances, il est à noter quelques modifications, du fait des derniers chiffres connus ce jour sur les dotations d'Etat. Les investissements seront présentés aussi par opérations pour plus de compréhension mais votés aux chapitres.

FONCTIONNEMENT

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	57 000,00		58 360,90	58 360,90	58 360,90
012	Charges de personnel et frais assimilés	23 550,00		23 550,00	23 550,00	23 550,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		115 550,00		116 910,90	116 910,90	116 910,90
66	Charges financières	15 630,00		15 500,00	15 500,00	15 500,00
67	Charges exceptionnelles	15 900,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	11 900,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		158 980,00		179 410,90	179 410,90	179 410,90
023	Virement à la section d'investissement	264 519,14		250 000,00	250 000,00	250 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	124 319,16		125 000,00	125 000,00	125 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		388 838,30		375 000,00	375 000,00	375 000,00
<b>TOTAL</b>		547 818,30		554 410,90	554 410,90	554 410,90

**D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

+

**TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES**

554 410,90

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	254 000,00		245 000,00	245 000,00	245 000,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		256 000,00		247 000,00	247 000,00	247 000,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		259 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	34 424,00		36 000,00	36 000,00	36 000,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		34 424,00		36 000,00	36 000,00	36 000,00
<b>TOTAL</b>		293 424,00		286 000,00	286 000,00	286 000,00

**R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**

268 410,90

**TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**

554 410,90

## INVESTISSEMENT

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	124 666,97	79 706,25			79 706,25
21	Immobilisations corporelles	24 926,61	1 650,80	216 613,50	216 613,50	220 304,10
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 105 738,46	112 111,95	2 385 258,31	2 385 258,31	2 497 370,26
	Total des opérations d'équipement					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	1 255 334,04	193 508,80	2 603 871,81	2 603 871,81	2 797 380,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	360,00				
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	34 031,44		42 000,00	42 000,00	42 000,00
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
020	Depenses imprévues	17 256,71		2 561,01	2 561,01	2 561,01
	<b>Total des dépenses financières</b>	51 650,15		44 561,01	44 561,01	44 561,01
4581	<b>Total des opé. pour compte de tiers</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	1 305 984,19	193 508,80	2 648 432,82	2 648 432,82	2 841 941,62
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	34 424,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
041	Opérations patrimoniales	954 600,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	989 024,00		238 000,00	238 000,00	238 000,00
	<b>TOTAL</b>	2 295 008,19	193 508,80	2 884 432,82	2 884 432,82	3 077 941,62

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 3 077 941,62

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement	426 974,10	445 122,50	350 000,00	350 000,00	795 122,50
16	Emprunts et dettes assimilées			1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	426 974,10	445 122,50	1 750 000,00	1 750 000,00	2 195 122,50
10	Dotation, fonds divers et réserves					
106	Réserves			150 000,00	150 000,00	150 000,00
165	Depôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>			150 000,00	150 000,00	150 000,00
4582	<b>Total des opé. pour le compte de tiers</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	426 974,10	445 122,50	1 900 000,00	1 900 000,00	2 345 122,50
021	virement de la section d'exploitation	264 519,14		250 000,00	250 000,00	250 000,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	124 319,16		125 000,00	125 000,00	125 000,00
041	Opérations patrimoniales	954 600,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	1 343 438,30		575 000,00	575 000,00	575 000,00
	<b>TOTAL</b>	1 770 412,40	445 122,50	2 475 000,00	2 475 000,00	2 920 122,50

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE** 157 819,12

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 3 077 941,62

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce budget :*

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

## 12. Avenants au marché de travaux de la Maison de Santé

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne gare en vue de l'établissement d'une maison de santé

pluridisciplinaire, la SNCF a imposée des travaux de nuit pour éviter les risques d'incidents et d'accidents aux heures de circulation des trains sur les voies.

Par ailleurs, les hausses exceptionnelles et imprévisibles des coûts de certains matériaux nécessitent sur certain lot une révision du marché initial. (en vertu de l'article R2194-5 du code de la commande publique)

La SNCF participera à l'ensemble des travaux à hauteur de 597 627.07 € dont un montant de 350 000 € qui sera versé à la ville de Balbigny.

Pour autant, un certains nombre de lots concernés par ces travaux nécessite un avenant au marché initial :

- Le lot 17 électricité doit connaître une augmentation de 17 500 € HT pour l'éclairage de chantier pour la réalisation des travaux de nuit, portant le marché de 39 409 € HT à 56 909 € HT.
- Le lot 5, Charpente et ossature bois, doit connaître une augmentation de 53 120 € HT pour la réalisation des travaux de nuit, portant le marché de 130 871.66 € HT à 183 991.66 € HT.
- Le lot 6, couverture tuiles, doit connaître une augmentation de 1 860 € HT pour hausse exceptionnelle de l'achat des matériaux, portant le marché de 47 507.65 € HT à 49 367.65 € HT.
- Le lot 5, Charpente et ossature bois, doit connaître une augmentation de 4 550 € HT pour hausse exceptionnelle de l'achat des matériaux, portant le marché de 183 911.66 € HT à 188 461.66 € HT.
- Le lot 3, fondations spéciales par micropieux, doit connaître une augmentation de 4 230 € HT pour travaux supplémentaires, portant le marché de 24 492 € HT à 28 722 € HT.
- En outre, il convient de créer un avenant pour le lot 10 plâtrerie peinture, l'entreprise SARL Bernard Giraud devient la Société Belerine Aménagement.

Madame CHABANNE demande quelles seraient les conséquences d'un refus collectifs de ces avenants.

Il lui est précisé que le marché serait annulé avec arrêt de chantier et paiement de l'ensemble des prestations signées.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, par 18 voix pour et 5 abstentions,*** les propositions

Ont signé au registre tous les membres présents.

### **13. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de Santé**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne gare en vue de l'établissement d'une maison de santé pluridisciplinaire la maîtrise d'œuvre doit connaître une augmentation de 3 295 € HT pour une étude mission acoustique du bâtiment et de 2 902.65 € HT pour une mission complémentaire de suivi et d'organisation des travaux de nuit. Portant le marché global de 126 108.60 € HT à 132 306.25 € HT.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité,*** la proposition

Ont signé au registre tous les membres présents.

### **14. Approbation du principe d'une délégation du service public de l'alimentation en eau potable**

Notre commune ne dispose pas, au sein de ses services, des moyens humains ni des compétences techniques nécessaires à la gestion et à l'exploitation du service public de l'eau potable.

Après examen des différentes solutions envisageables, il apparaît qu'une délégation de service public par affermage est la formule la mieux adaptée à notre situation.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil :

- d'approuver le principe d'une procédure de délégation de service public par affermage, sur le fondement en particulier des dispositions des articles L. 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux caractéristiques de la Délégation,

- de permettre son lancement et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation.

***Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :***

- d'approuver le principe d'une procédure de délégation de service public par affermage, sur le fondement en particulier des dispositions des articles L. 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux caractéristiques de la Délégation décrites dans le rapport joint en annexe des Présentes,
  - de permettre son lancement et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation.
- Ont signé au registre tous les membres présents.

## **15. Création de la Commission de délégation de service public**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil la Délibération relative au choix de la Délégation par affermage comme mode de gestion du service public de l'eau potable.

Il convient alors d'élire une commission de délégation de service public (DSP)

Pour les communes de moins de 3 500 habitants elle se compose de : le maire ou son représentant (= président de la commission) + 3 membres (article L. 1411-5 II b du CGCT) + le même nombre de suppléants

Les candidatures prennent la forme d'une liste (articles D. 1411-5 et L. 2121-21 du CGCT).

L'attribution des sièges de titulaires et de suppléants s'effectue selon le système de « la représentation proportionnelle au plus fort reste » sur la base d'un scrutin de liste (article D. 1411-3 du CGCT).

Le rôle de la CDSP est défini à l'article L 1411-5 du CGCT : « Une commission analyse les dossiers de candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L 5212-1 à L 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public. Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que le motif du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. »

Monsieur le Maire précise que peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Monsieur le Maire précise que ce n'est qu'au vu de l'avis de la commission que l'autorité habilitée à signer la convention engage librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

Monsieur le Maire propose que cette commission se compose des mêmes membres que la commission d'appel d'offres.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la nomination des membres de la commission DSP dans l'ordre suivant :***

- Président : Gilles DUPIN
- membres titulaires :
  - M VOLLE Jean Marc
  - M BOULOGNE Jérôme
  - M NAULIN Jean Yves
- membres suppléants
  - M PADET René
  - Mme CHABANNE Christelle
  - Mme PALMIER Catherine

## 16. Acquisition d'un terrain

Chemin de Valencioux, il y a lieu de créer un fossé et élargir la voie pour permettre de réduire la dangerosité de la route.

Pour ce faire, M. le Maire propose d'acquérir une bande de terrain appartenant à la famille Magaud, portant le n° de parcelle AL156 et d'une surface de 243 m<sup>2</sup>.

M. Le Maire propose l'acquisition d'une bande de terrain en contrepartie de l'aménagement d'une entrée sur le terrain contigu.



*Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à l'acquisition de la parcelle AL156*

## 17. Aide directe aux commerces de Balbigny : Le Léandro

M. le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NORINTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements issue de la loi NOTRe,

Vu la délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 portant adoption du SRDEII,

Vu la délibération n°2018.010.28.02 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 28 mars 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente

Vu la délibération n° DM45-2018-04-12 de la commune de Balbigny en date du 12 avril 2018 portant approbation de la mise en œuvre d'un dispositif communautaire d'aides directes pour les commerçants, artisans et les services avec point de vente

Lors du prochain comité de pilotage, le dossier suivant sera présenté :

- Le Léandro, 6 rue du 8 mai à BALBIGNY

Investissement dans des travaux d'aménagement d'un local et acquisition de matériels dans le cadre de la création d'un restaurant /pizzeria montant prévisionnel de 62 419 € HT

Subvention sollicitée auprès de la commune : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Communauté de Communes : 2000 €

Subvention sollicitée auprès de la Région : 8000€

Il est demandé d'accorder cette subvention

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire**

Une aide de 2000 € sera versée par la ville de BALBIGNY dès réception des éléments justificatifs de dépenses



préalablement validés par les services de CCFE

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette aide

Ont signé au registre tous les membres présents.

La séance du jour est levée à 22h30.

Secrétaire de séance  
René PADET

Le Maire  
Gilles DUPIN